

Baromètre du surendettement à fin juin 2009

Le nombre total de dossiers déposés auprès des secrétariats des commissions de surendettement de juillet 2004 à juin 2009 s'est élevé à plus de 937 000, soit en moyenne à 187500 par an. Sur 12 mois glissants, le nombre de dossiers déposés est en hausse de 13 %. En données cumulées depuis le début de l'année 2009, le nombre de dépôts s'inscrit en hausse de 17 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Depuis juillet 2004, plus de 793 000 dossiers ont été déclarés éligibles aux procédures légales de traitement du surendettement, c'est-à-dire ont été considérés comme présentant un niveau d'endettement manifestement excessif au regard des capacités de remboursement des ménages considérés. Sur la même période, près de 454 000 plans conventionnels de règlement ont pu être conclus entre les débiteurs et leurs créanciers, tandis que, dans les cas où aucune solution amiable n'a pu être trouvée, plus de 158 000 recommandations ont été homologuées par les autorités judiciaires. Plus de 136 000 dossiers ont été orientés vers la procédure de rétablissement personnel avec l'accord des débiteurs concernés; sur les 12 derniers mois, les orientations vers cette procédure représentent environ 22 % des dossiers recevables.

Au total, le nombre de ménages en cours de « désendettement », c'est-à-dire ayant bénéficié ou étant sur le point de bénéficier d'une mesure destinée à remédier à leur état de surendettement, peut être évalué à environ 738 000 à la fin du mois de juin 2009.

L'endettement moyen par dossier est, à fin juin 2009, de l'ordre de 40 500 euros. L'endettement résultant de crédits immobiliers, présents dans 9 % des dossiers, est, en moyenne dans ces dossiers, d'environ 85 300 euros. S'agissant des crédits à court terme, les montants moyens des engagements des surendettés s'élèvent à :

- 17 800 euros pour les crédits assortis d'une échéance (prêts personnels, crédits affectés...), qui figurent dans 53 % des dossiers,
- 20 300 euros pour les crédits non assortis d'une échéance (crédits non affectés, renouvelables ou permanents, réserves de crédits...), présents dans 86 % des dossiers.

juillet 2009